

Mios, le 14 décembre 2011

RÉUNION DU CONSEIL MUNICIPAL

Le conseil municipal est convoqué à la salle des fêtes de Lacanau de Mios, en session extraordinaire, en séance publique, le :

MERCREDI 21 DÉCEMBRE 2011 À 19 HEURES.

Le Maire de MIOS,  
François CAZIS.

## **ORDRE DU JOUR :**

1. Compte rendu de la décision n°14 du Maire au Conseil Municipal de Mios prise en application de l'article L.2122-22 du C.G.C.T. relative à des ajustements de crédits entre les différents chapitres du Budget Principal de la Commune de Mios.
2. Nouvelle estimation du projet d'extension du club du 3<sup>ème</sup> âge.  
Avenant n°1 au contrat de maîtrise d'œuvre.
3. Institution d'une indemnité de départ volontaire pour les agents municipaux stagiaires et titulaires de la commune de Mios et de son CCAS, quittant définitivement la fonction publique territoriale pour créer ou reprendre une entreprise, ou mener à bien un projet personnel.
4. Exploitation du Service Public d'Assainissement Non Collectif (SPANC). Attribution du marché à procédure adaptée en vertu de l'article 28 du CMP à l'issue de la consultation engagée par la commune auprès de plusieurs sociétés candidates.  
Objet du marché de prestations des services : contrôle technique des installations d'assainissement non collectif existantes ; contrôle technique des installations d'assainissement non collectif neuves ou réhabilitées : contrôle de la conception et de l'implantation & contrôle de la bonne exécution ; missions d'étude des sols ; opérations d'assistance à la réhabilitation.  
Autorisation donnée à Monsieur François CAZIS, Maire, de souscrire le marché à procédure adaptée, au vu du rapport d'analyse des offres, avec la société ayant proposé *l'offre considérée économiquement la plus avantageuse*.
5. Adoption du règlement intérieur des services de la ville de Mios et de son centre communal d'action sociale.
6. Désignation d'un coordonnateur concourant à la préparation et à la réalisation des opérations relatives au recensement de la population devant intervenir en 2012.
7. Approbation du rapport annuel 2010 du délégataire concernant les services publics de l'eau potable et de l'assainissement.
8. Délibération rectificative du conseil municipal du 8 décembre 2011 relative à la fixation des tarifs des régies de recettes communales et détermination des tarifs des concessions de cimetière applicables au 1<sup>er</sup> janvier 2012, suite à une erreur matérielle.
9. Fixation des tarifications des régies de recettes relatives aux accueils de loisirs et périscolaires, en fonction des quotients familiaux, applicables du 1<sup>er</sup> janvier au 31 décembre 2012.